

mepacq



**14 questions et réponses
sur la grève du communautaire**



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
1600 De Lorimier #392, Montréal (QC) H2K 3W5
Téléphone : 514-843-3236 | info@mepacq.qc.ca | www.mepacq.qc.ca

Qui sommes-nous

Fondé en 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÈPACQ) regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome qui rassemblent à leur tour plus de 300 groupes populaires et communautaires autonomes répartis partout à travers le Québec. Par le moyen de l'éducation populaire, nous travaillons ensemble à la transformation sociale de manière à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

Pourquoi ce guide?

C'est en réaction aux mesures d'austérité jugées inéquitables sur les plans social, économique et politique et aussi en raison de l'incertitude qui plane sur l'avenir des groupes de l'action communautaire autonome, que le MÈPACQ s'est donné le mandat de bâtir un mouvement de grève du communautaire contre les mesures d'austérité et pour l'autonomie, la reconnaissance et le financement des groupes communautaires.

Afin de soutenir la réflexion et d'encourager les discussions au sujet de ce moyen de pression dans vos organismes, voici un guide répondant à plusieurs préoccupations exprimées par les groupes. Bien sûr, vous pouvez être en accord ou non avec les opinions émises dans ce guide. L'important, pour le MÈPACQ, c'est de susciter la réflexion et les débats sur cet important moyen d'action qu'est la grève.



La grève du communautaire, est-ce possible?

Bâtir un mouvement de grève du communautaire n'est pas facile. L'utilisation de ce moyen de pression ne fait pas parti des moyens que nous utilisons généralement pour faire avancer nos luttes. Pourtant, au cours des dernières années, le milieu communautaire a osé la grève à quelques reprises.

Le premier geste concret vers un mouvement de grève du communautaire fut les 225 minutes de fermeture des groupes en santé service sociaux le 17 novembre 2014 où des centaines d'organismes ont fermé leur porte. Par la suite, le 1er mai 2015, 850 organisations syndicales, étudiantes et surtout communautaires ont déclaré la grève contre les mesures d'austérité du gouvernement Couillard - du jamais vu! Enfin, les 2-3 novembre 2015, 1431 organismes, principalement, mais pas essentiellement en santé et services sociaux et en défense collective des droits, ont fait la grève, fermé leur porte, interrompu leurs activités régulières. Deux jours qui ont été qualifiés d'historiques! Et maintenant, en 2016, le mouvement communautaire ose encore la grève et se dirige, plus solidaire et déterminé que jamais, vers deux autres journées de grève, fermeture et d'interruption d'activité les 8-9 novembre prochain.

Or, nous savons pertinemment qu'un ou deux jours de grève du communautaire par année ne régleront ni la question du manque de reconnaissance et du sous-financement du communautaire, ni celles des mesures d'austérité.

Seul un mouvement de grève plus large peut parvenir à obtenir gain de cause pour changer les orientations néolibérales des gouvernements qui se succèdent depuis plus de 30 ans. Dans un cas comme dans l'autre, nous aurons besoin de la solidarité et de la mobilisation de tous les secteurs et de tous les mouvement sociaux pour faire des gains.



Qu'est-ce qu'une grève?

Un refus de l'oppression

Dans le présent contexte, c'est le refus d'accepter que nos droits fondamentaux soient bafoués. Le refus de la dégradation des conditions de vie des femmes et des plus pauvres. Le refus de l'appauvrissement général de la population et de nos organismes. Le refus de l'austérité.

Un arrêt des activités régulières

Pour les travailleurs-euses c'est un arrêt de travail. Pour les étudiant-e-s, c'est l'arrêt des cours. Pour les organismes communautaires, c'est l'arrêt des services et des activités régulières prévues au plan d'action.

Des actions collectives

Faire la grève, ça veut dire cesser nos activités régulières pour se consacrer entièrement à l'organisation d'actions collectives et à la mobilisation de nos membres, de nos alliés, de la population.



Qu'est-ce qu'une grève du communautaire?

La grève du communautaire n'est pas une grève des employé-e-s. C'est une grève des activités régulières et des services.

Autrement dit, nous ne sommes pas en grève contre notre employeur pour améliorer nos conditions de travail. Nous cessons nos activités régulières, avec l'accord de nos membres et de notre conseil d'administration, pour exiger du gouvernement un réinvestissement dans le communautaire, les services publics et les programmes sociaux.



Quelle est la différence entre une grève du communautaire et une grève sociale?

La grève sociale porte sur des enjeux larges de société

La grève porte sur des enjeux globaux dépassant les revendications sectorielles et qui concernent les conditions de vie de la population et le respect des droits fondamentaux. Par exemple, l'austérité.

Mobilise plusieurs secteurs de la société

C'est le communautaire, les étudiant-e-s, les travailleurs et travailleuses des secteurs public et privé ou tout autre secteur d'activité qui font la grève côte à côte sur des enjeux globaux et revendications communes allant au delà des revendications corporatives et sectorielles.





Quelles sont nos revendications?

- **Le plein financement à la mission globale de tous les organismes d'action communautaire autonome qui y ont droit, incluant l'indexation annuelle des subventions pour suivre l'augmentation des coûts de fonctionnement.**
- **La reconnaissance de l'action communautaire autonome comme moteur de progrès social.**
- **Le respect de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, notamment en regard de l'autonomie.**
- **Un réinvestissement majeur dans les services publics et les programmes sociaux.**



Quel est le lien entre la lutte du communautaire et l'austérité?

Le milieu communautaire fait parti intégrante du modèle social québécois, au même titre que les services publics et les programmes sociaux, représentant les moyens collectifs dont nous nous sommes dotés pour améliorer nos conditions de vie, de travail, d'étude, etc.

Actuellement, un gouvernement néolibéral n'a aucune raison de mieux nous financer. D'abord parce que nous sommes autonomes et résistons à une vision utilitariste du communautaire afin de pallier au désengagement de l'État. Aussi, parce que nous sommes passés maîtres dans l'art de faire plus avec moins. Enfin, parce que sur le plan idéologique, le gouvernement fait le choix de se retirer des protections sociales en coupant systématiquement les services publics, les programmes sociaux et les organismes communautaires.

Ainsi, pour obtenir des gains pour le communautaire, c'est un renversement idéologique que nous devons provoquer afin de remettre les protections sociales au cœur des priorités gouvernementales.



Pourquoi une grève? Pourquoi pas des actions de mobilisation?

En quelques mois seulement, l'austérité a détruit les acquis sociaux obtenus au prix de décennie de luttes. Malgré toutes les représentations et les actions de mobilisation réalisées pour convaincre le gouvernement de faire marche arrière, celui-ci continue de prendre le parti des grandes entreprises et des plus riches. Dans un contexte où l'État a mis fin au dialogue avec les groupes sociaux, tenter de le convaincre ne fait plus avancer nos revendications et notre message. Il faut maintenant durcir nos stratégies en utilisant des moyens de pression plus revendicateurs et dérangeants.

Pour bâtir notre rapport de force

La grève s'inscrit dans une escalade des moyens de pression dans le but de bâtir notre rapport de force face à l'État. Elle représente un symbole fort marquant une rupture, un bris de confiance entre le communautaire et le gouvernement. Elle signifie notre refus de l'austérité, notre refus de poursuivre notre offre de service dans des conditions d'appauvrissement général de la population et de nos organismes.

La grève, c'est un moyen :

- **D'envoyer un message fort au gouvernement.**
- **De se donner le temps de faire avancer nos luttes.**
- **De se solidariser entre nous et avec nos alliés des autres mouvements sociaux.**
- **De rejoindre la population.**
- **D'amorcer une réflexion collective sur la société que nous voulons construire.**



Quoi faire pendant une journée de grève?

Suspendre ses activités régulières ne veut pas dire fermer ses locaux, mais plutôt utiliser les ressources de l'organisme et le temps de travail pour se consacrer entièrement à la lutte collective.

Pendant une journée de grève, mon organisme peut :

- Organiser ou participer à des actions ou des manifestations.
- Organiser ou participer à des activités de perturbation ou à des actions dérangeantes.
- Organiser ou participer à des lignes de piquetage symboliques.
- Organiser des activités de sensibilisation.
- Organiser des activités d'éducation populaire autonome.
- Donner accès à ses locaux aux mouvements militants et aux initiatives citoyennes qui ont moins de ressources

Votre organisme offre des services essentiels?

Vous pouvez participer autrement au mouvement de grève en organisant des actions de soutien, en offrant des services alternatifs ou en révisant la durée de la grève.

Par exemples :

- Une soupe populaire peut offrir les repas dans la rue ou devant un bureau de député-e en diffusant de l'information sur la grève.
- Suspendre les services quelques heures.
- Offrir des tracts et de l'information militante pendant votre offre de service.

Chaque formation, chaque action, chaque manifestation, chaque journée ou période de grève est une étape de plus dans la construction d'un mouvement de grève assez fort et solidaire pour faire échec aux mesures d'austérité.



Est-ce qu'on sera payé pendant la grève?

Oui. Si c'est une décision de l'une de vos instances décisionnelles (membres, conseil d'administration) et que vous participez ou organisez des actions pendant la grève. C'est une grève de service et non une grève du travail.

Non. Si vous faite la grève contre votre employeur dans le but d'obtenir de meilleures conditions de travail.

Non. Si les employé-e-s d'un organisme décident de faire la grève sans l'accord de leurs membres ou de leur conseil d'administration.



Est-ce que mon organisme va perdre sa subvention s'il fait la grève?

En principe, non.

Pendant une grève de services, l'organisme ne ferme pas ses portes, il assume la mission de transformation sociale de l'ACA.

Dans la vraie vie, ça dépend.

Plus le mouvement de grève sera fort, plus il y aura de groupes en grève, plus l'État sera impuissant à exercer des représailles. Soyons forts! Soyons unis!

Après tout, qu'avons-nous à perdre?

Notre financement est déjà menacé par l'austérité. Si le gouvernement décide de nous couper, notre participation, ou non à une grève du communautaire ne pèsera pas lourd dans la balance.



Combien de temps dure une grève?

C'est à vous de décider. Le milieu communautaire parle actuellement d'une grève/fermeture de 2 jours, les 8-9 novembre. Cependant, il se peut que d'autres périodes soient propices à la tenue d'une grève du communautaire.

Le mécanisme de renouvellement des mandats de grève

Quelque soit la durée que vous aurez déterminée avec vos membres, nous vous recommandons de vous entendre dès maintenant sur un mécanisme démocratique pour prolonger ou renouveler votre mandat de grève. Il existe plusieurs mécanismes :

- Mandat à durée fixe (un ou plusieurs jours, une semaine, 1 jour par mois, etc.), sans renouvellement
- Mandat dont la durée est renouvelable (ex. une semaine)
- Mandat à durée illimitée



Qu'est-ce qu'une grève générale à durée illimitée?

La grève générale fait référence à une grève intersectorielle (plusieurs secteurs du milieu communautaire). Illimitée signifie que la grève est entamée sans que la fin ne soit décidée d'avance et qu'elle sera arrêtée lorsque les membres le décideront. Cette situation implique la tenue régulière d'instances décisionnelles afin de décider si la grève se poursuit et quelle orientation elle prend.



Qu'est-ce qu'un plancher de grève?

Il s'agit du nombre minimal de membres ou d'organismes pour le déclenchement d'une grève. Lorsque celui-ci est atteint, la grève peut être déclenchée. Pour que votre organisme se joigne à la grève sociale, combien de regroupements nationaux, d'organisations syndicales ou associations étudiantes à caractère national doivent avoir un mandat de grève? C'est à vous de décider!



Une consultation sur la grève, comment ça marche?

Qui dois-je consulter?

C'est à votre organisme de déterminer, en fonction de votre culture organisationnelle et de vos règlements internes, si la décision relève de vos membres ou de votre conseil d'administration.

Comment consulter?

Il y a différentes façons de consulter :

- Organiser une soirée publique d'information et de discussion.
- Organiser une assemblée générale spéciale pour vos membres.
- Organiser des dîners rencontres avec vos membres.
- Organiser un point de discussion lors d'une ou de plusieurs rencontres de conseil d'administration ou lors de vos assemblées générales.
- Organiser une formation sur la grève suivi d'une rencontre décisionnelle.
- Pour les regroupements, aller rencontrer vos membres ou les conseils d'administration de vos groupes membres.

Sur quoi consulter?

La question de base que vous devez débattre est : Voulons-nous, oui ou non, participer à un mouvement de grève du communautaire contre l'austérité et pour la reconnaissance, l'autonomie et le financement du communautaire? Si la réponse est oui, quelles sont nos conditions de participation?

- La durée de la grève.
- La date ou le moment de la grève.
- Les activités que nous souhaitons faire.
- Le seuil plancher pour le déclenchement de la grève.
- Le processus de renouvellement du mandat de grève.
- La formation d'un comité grève pour l'organisation des actions et la mobilisation des membres.

Tables régionales d'éducation populaire

Vous souhaitez consulter vos membres ou votre conseil d'administration sur la grève contre l'austérité? Vous avez besoin de soutien, d'outils et d'information pour mener vos consultations? Vous désirez avoir une formation ou animer une discussion sur la grève ou sur l'austérité? Contactez le MÉPACQ ou votre Table régionale d'éducation populaire!

Association des groupes d'éducation populaire autonome — Centre du Québec (AGÉPA)

Téléphone : (819) 795-4441

Courriel : agepa@videotron.ca

MÉPAC Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chibougamau-Chapais

Téléphone : (418) 412-4545

Courriel : info@mepac.qc.ca

Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÉPAL)

Téléphone : (450) 752-4700

Courriel : coordo.mepal@gmail.com

Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT)

Téléphone : (819) 762-3114

Courriel : repat1@cablevision.qc.ca

Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie (ROM)

Téléphone : (819) 379-2889

Courriel : rom.mauricie@gmail.com

mepacq

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

1600 De Lorimier, #392, Montréal, H2K 3W5 514-843-3236 info@mepacq.qc.ca

RÉPAC-03-12

Téléphone : (418) 523-4158

Courriel : repac@repac.org

Table des groupes populaires — Côte-Nord

Téléphone : (418) 589-2809

Courriel : table@groupepopulaires.org

TROVEP de l'Estrie

Téléphone : (819) 566-2727

Courriel : trovepe@aide-internet.org

TROVEP de la Montérégie

Téléphone : (450) 443-9330

Courriel : jtrovepm@synd-champlain.qc.ca

TROVEP de Montréal

Téléphone : (514) 527-1112

Courriel : trovep@cooptel.qc.ca

TROVEP de l'Outaouais

Téléphone : (819) 771-5862

Courriel : vincenttrovepo@gmail.com

www.mepacq.qc.ca